

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Une octogénaire renversée sur un passage protégé

Sur un banc de bois du prétoire, une octogénaire est recroquevillée. Elle semble craintive. Ses yeux s'égarant quand l'huissier audient appelle les parties dans une affaire de blessures involontaires. Le prévenu, un Mauricien de 71 ans, est absent. Présente au titre de victime, son avocat rassure la dame âgée par des gestes de bienveillance. La complaisance, assurément de bonne foi, n'apaise pas la plaignante, imprégnée à jamais par la triste vicissitude de ce vendredi 28 février dernier.

Vers 13 h 15, cette dame traversait prudemment la chaussée sur le passage protégé situé à l'intersection de l'avenue du Berceau et de la rue des Violettes. Au même moment, le conducteur d'un véhicule la renversait. Souffrant d'une large fracture du fémur droit, elle était transportée au CHPG pour être opérée en urgence. Quarante-vingt-dix jours d'ITT lui



Le prévenu était absent à la barre. (Illustration MM)

étaient prescrits.

« Ma cliente ne peut plus sortir »

Après un rappel des éléments de l'infraction, le président Jérôme Fougeras Lavergnolle (C) évoque les propos du retraité au volant de sa voiture. « Cet homme reconnaît les faits et estime qu'il n'a pas vu la personne traverser, gêné par un soleil rasant. Un fonctionnaire sur les lieux au moment de l'accident a estimé que l'automobiliste ne roulait pas vite et il atteste de la luminosité incommode

à cet instant de la journée. » Le conseil de la partie civile, Me Jean-Pascal Padovani, du Barreau de Nice, s'empresse de relayer l'anxiété, la douleur de sa cliente. À l'écouter, l'appréhension, la peur et d'autres troubles perturbent encore l'existence de la grand-mère assise derrière lui.

Avec des mouvements de bras faisant penser à l'homme de Vitruve (le dessin de Léonard de Vinci), l'avocat n'est pas venu « pour transformer le prévenu en monstre ! Mais mesurons l'im-

pact avec une vitesse estimée entre 20 et 30 km/h. Outre les jours d'ITT, la victime a subi trente séances de rééducation, quinze avec l'orthopédiste et autres interventions pour vous décrire son traumatisme psychologique. Outre le préjudice physique, ma cliente ne veut plus sortir. Nous demandons une expertise et 10 000 euros à titre de provision. »

Le procureur général adjoint Olivier Zamphiroff exalte la probité de la victime, « présente à l'audience au prix d'énormes efforts » et fustige le prévenu : « Je vais m'intéresser à ce résident monégasque. Il n'a pas retiré sa convocation ni honoré sa comparution. Certes, son assureur paiera... Assénez-lui une amende douloureuse : au moins 4 000 euros. »

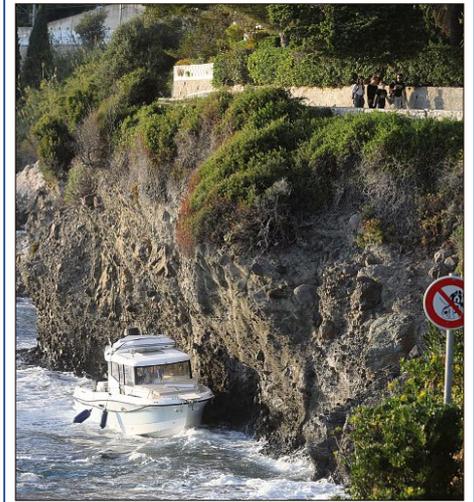
Le tribunal a baissé la jauge à 3 000 euros, et le versement d'une somme de 15 000 euros de provision.

JEAN-MARIE FIORUCCI

* Assesseurs : Mme Aline Brousse et M. Franck Vouaux.

En image

Un bateau échoué entre le Cap Rognoso et la pointe des Douaniers à Cap-d'Ail



Seul sur son bateau, un navigateur n'a pas maîtrisé son embarcation qui est venue s'échouer sur les rochers, entre le cap Rognoso et la Pointe des Douaniers. Ce défaut de contrôle a nécessité « une intervention assez impressionnante, réunissant la Police maritime et les Pompiers de Monaco, ainsi que le Samu. Le navigateur a été récupéré par six hommes puis conduit au CHU Pasteur. Il n'y a eu fort heureusement aucun blessé », souligne le maire Xavier Beck. Le bateau, laissé vide, devait ensuite être tiré vers le large pour être remis à quai.

(Photo Cyril Doderigny)

Travaux à Cap-d'Ail

Travaux de remplacement du réseau d'assainissement d'Azur

Jusqu'au vendredi 18 décembre, interruption de la circulation et de la collecte des ordures ménagères avenue Charles-Blanc.

■ Collecte des ordures ménagères

Se rendre dans les deux points de collecte publics situés l'un, à l'intersection Charles-Blanc/avenue du 3-Septembre, et l'autre, début avenue François-de-May, attenante à La Villa Hélios.

■ Circulation sur l'avenue Charles-Blanc

Uniquement autorisée pour les riverains, selon schéma de circulation temporaire disponible sur www.cap-dail.fr / rubrique Actualités.

Urgences

Centre d'appel Covid-19 :

92.05.55.00.

Sûreté publique : 17 ou 112

Pompiers de Monaco : 18

Police maritime :

93.15.30.16.

Hôpital : 97.98.99.00.

Urgences : 97.98.97.69.

IM2S accueil

traumatologie : 99.99.10.20.

Centre antipoison : (24/24)

04 91.75.25.25.

Centre dépistage sida :

97.98.84.12.

Centre cardio-thoracique :

92.16.80.00.

Pharmacie : Monte-Carlo -

4, bd des Moulins.

Tél. 93.30.83.10 (voir avec

la police après 18 h).

Médecin de garde :

Dr Burghgraeve au

06.48.22.23.46.

Objets trouvés :

93.15.30.18.

SMEG : 92.05.05.05.

SM Eaux : 93.30.83.67.

NOUVEAU

VOTRE ANNONCE IMMOBILIÈRE À PARTIR DE 7€/JOUR*

*sur engagement forfait 14 jours

PASSEZ VOS ANNONCES DANS LE JOURNAL EN 3 CLICS !

RENDEZ-VOUS SUR

www.nicematin.com

Rubrique "Déposez votre annonce"

RAPIDE • FACILE • EFFICACE

Paiement en ligne sécurisé PAYZEN - Offres réservées aux particuliers

nice-matin var-matin monaco-matin



Mairie
de Monaco

ma ville au quotidien

Fête Nationale Monégasque Distribution des invitations à l'Espace Léo Ferré

La distribution des invitations pour assister aux spectacles offerts par la Mairie de Monaco dans le cadre des festivités de la Fête Nationale Monégasque se fera à l'Espace Léo Ferré sur présentation de la Carte d'Identité, de la Carte de Résident ou du Livret de Famille pour les enfants résidents.

Mercredi 4 novembre de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h : pour les personnes de nationalité monégasque et leurs conjoints.

Jeudi 5 novembre de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h : pour les personnes de nationalité monégasque, leurs conjoints et les résidents.

Rappel : une place par carte dans la limite des places disponibles.

Cette année le spectacle pour enfants, mercredi 11 novembre à 15h, se produira à l'Espace Léo Ferré et ceux de l'humoriste Nora Hamzawi, mercredi 18 novembre à 20h et jeudi 19 novembre à 15h, à l'Auditorium Rainier III.

Informations : + 377 93 10 12 10
Programme complet sur : www.mairie.mc